Image not found or type unknown

Application décision JAF audience de conciliation

Par **Edelweiss1706**, le **13/01/2013** à **19:52**

Bonjour,
Mon mari a déposé une demande de divorce. Lors de l'audience de conciliation le PV n'a pas été signé. Mais le juge a rendu une décision concernant la garde des enfants et la pension alimentaire. Le jugement ne m'a pas été encore signifié par un huissier. Suis-je tenue à l'appliquer quand même et dois-je confier les enfants à leur père pour ce mercredi?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés